

Conditions de garantie

Chère cliente, cher client,

Nous vous félicitons de l'achat de ce produit Sony, et sommes certains que vous avez ainsi fait un bon choix.

A. Région d'application

Au cas où, contre toute attente, votre produit présenterait un défaut dans la période de garantie, veuillez vous adresser à nos partenaires de service autorisés (ci-après «partenaires de service»), dans l'Espace économique européen ou dans d'autres pays mentionnés dans la carte de garantie ou les brochures qui l'accompagnent (région d'application de la garantie). Vous trouverez des détails concernant nos partenaires de service sur notre site Web www.sony.ch, sous le lien «Support/Service».

B. Étendue

1. La présente garantie vaut pour votre produit Sony dans la mesure où celui-ci était accompagné d'une brochure d'information relative à la garantie et à condition que le produit ait été acheté dans la région d'application de la garantie. Par la présente garantie, Sony certifie pour les produits une période minimale de 2 (deux) ans et que le produit est exempt de défauts matériels et / ou de fabrication au moment de la première acquisition. La société Sony, qui fournit la garantie, est mentionnée sur cette carte ou sur la brochure d'information qui l'accompagne pour le pays dans lequel vous faites valoir votre droit à la garantie.
2. Dans l'hypothèse où, pendant la période de garantie, le produit s'avère défectueux en raison de défauts matériels et / ou de fabrication (au moment de la première acquisition), Sony ou un partenaire de service répare ou remplace le produit ou ses pièces défectueuses dans la région d'application de la garantie, en prenant en charge les frais de travail et de matériel selon sa libre appréciation et conformément aux conditions ci-après. Sony et le partenaire de service peuvent remplacer les produits ou les pièces défectueuses par des produits ou pièces neufs ou à l'état neuf, les produits ou pièces remplacés devenant la propriété de Sony.
3. La présente garantie ne couvre pas
 - a) l'entretien et la réparation ou le remplacement régulier de pièces en raison de l'usure normale;
 - b) les consommables (composants qui sont censés être remplacés régulièrement au cours de la vie du produit, par ex. batteries non rechargeables, cartouches d'imprimante, aiguilles, lampes, etc.);
 - c) les dommages ou les défauts causés par une utilisation, un fonctionnement ou un traitement du produit ne correspondant pas à l'utilisation privée normale;
 - d) les dommages ou modifications au produit causés par
 - I. une utilisation inadéquate, y compris
 - un traitement entraînant des dégâts physiques ou superficiels ou des imperfections au produit, ou des dégâts aux cristaux liquides;
 - les dégâts résultant du raccordement ou de l'utilisation du produit pour un but autre que celui pour lequel il a été conçu, ou l'inobservation de nos instructions d'utilisation ou d'installation;
 - les dégâts résultant de l'inobservation des instructions de soins et d'entretien lors de l'entretien et de soins du produit;
 - l'installation ou l'utilisation du produit en contradiction avec les normes techniques ou les prescriptions de sécurité en vigueur dans le pays où le produit est installé ou utilisé;
 - II. les dégâts résultant de virus ou de l'utilisation de logiciels non compris dans l'étendue de la livraison ou installés de façon inadéquate;
 - III. les dégâts résultant de l'utilisation du produit avec des systèmes ou appareils, autres que des produits Sony, qui ne sont pas conçus pour être utilisés avec ce produit;
 - IV. l'utilisation du produit avec des accessoires, des périphériques et / ou des composants d'un autre type, selon une autre norme ou à d'autres conditions que celles permises par Sony;
 - V. les réparations ou tentatives de réparation qui ne sont effectuées ni par Sony, ni par un Retail Partner;
 - VI. les adaptations ou modifications sans le consentement écrit préalable de Sony, y compris
 - les upgrades du produit au-delà des spécifications ou caractéristiques décrites dans le mode d'emploi;
 - les modifications du produit afin de l'adapter à des normes techniques ou des standards de sécurité nationaux ou locaux dans des pays pour lesquels le produit n'a pas été expressément prévu et fabriqué;
 - VII. la négligence;
 - VIII. les accidents, le feu, les liquides, les produits chimiques, les autres substances, les inondations, les secousses, la chaleur excessive, le manque d'aération, les variations de tension, les tensions d'alimentation ou de réseau excessives ou non conformes aux prescriptions, l'irradiation, les décharges électrostatiques telles que la foudre, les actions externes de forces et de poussées.
4. La présente garantie couvre uniquement les composants matériels du produit. Elle ne s'étend pas aux logiciels (qu'ils soient de Sony ou de tiers) pour lesquels des accords de licence pour consommateurs finaux sont annexés ou des documents ou des exclusions de garantie séparés sont prévus.

C. Conditions d'admission

1. Les prestations de garantie ne sont fournies que lorsque le produit défectueux est présenté dans le délai de garantie avec la facture originale ou le bon de caisse (avec indication de la date d'achat, désignation du modèle et nom du commerçant). La garantie commence à la date de la première acquisition conformément à la facture originale ou au bon de caisse. Sony et le partenaire de service se réservent le droit de refuser la garantie gratuite lorsque le bon de caisse n'est pas présenté, ou lorsqu'il est incomplet ou illisible. En outre, il n'y a pas de droit à la garantie lorsque la désignation du modèle ou le numéro de série sur le produit ont été modifiés, effacés, retirés ou rendus illisibles d'une autre manière.
2. Afin d'éviter les dommages aux supports de mémorisation de données amovibles ou aux accessoires, ou la perte ou l'effacement de données, vous devez retirer ceux-ci avant d'envoyer le produit pour l'exécution des prestations de garantie.
3. La présente garantie ne couvre pas les frais de transport et les risques du transport de votre produit chez Sony ou un partenaire de service, que ce soit à l'aller ou au retour.
4. Sony ou le partenaire de service vous facture une taxe forfaitaire d'examen lorsque
 - il résulte de l'examen de votre produit par Sony ou le partenaire de service que vous n'avez pas de droit à la garantie, pour une raison quelconque;
 - l'examen de votre produit n'a révélé aucun défaut, et votre appareil fonctionne parfaitement.Le client final peut s'enquérir de la taxe d'examen auprès du Retail Partner ou du partenaire de service.

D. Exclusions de la garantie et restrictions

1. Excepté les points susmentionnés, Sony n'assume aucune garantie (qu'elle soit expresse, tacite, légale ou autre) en ce qui concerne la qualité, la performance, l'exactitude, la fiabilité, l'adéquation à un but déterminé ou d'autres qualités du produit ou du logiciel qui y est annexé ou lié.
 2. En vertu de la présente garantie, Sony ne s'engage qu'à réparer ou échanger les produits soumis aux présentes conditions de garantie. Sony ne répond pas des pertes ou dommages matériels ou immatériels tels que prix d'achat, manque-à-gagner, perte de données, dommages immatériels, ou des dégâts résultant de l'indisponibilité du produit ou de composants de celui-ci pouvant résulter directement, indirectement ou comme conséquence des produits ou services de la présente garantie, ou d'une autre manière. Cela s'applique aux pertes ou dégâts résultant
 - I. de la diminution ou de la perte de fonctionnement du produit ou d'appareils liés à celui-ci en raison de défauts ou de l'indisponibilité du produit pendant que celui-ci se trouve chez Sony, chez un Retail Partner ou un partenaire de service les arrêts de travail et les préjudices commerciaux;
 - II. d'inexactitudes dans les performances du produit ou des produits y relatifs;
 - III. de dégâts ou de pertes de logiciels ou de supports de données amovibles;
 - IV. d'attaques de virus et d'autres causes.
3. Cette limitation de responsabilité s'applique aux pertes et dommages quel que soit leur motif juridique, notamment en raison de négligence, d'un acte illicite, d'une rupture de contrat, de garanties expresses ou tacites et la de responsabilité pour risques (même si Sony ou une entreprise spécialisée ont été avisées des possibilités de tels dégâts).
4. Dans l'hypothèse où cette exclusion de responsabilité est totalement ou partiellement contraire au droit en vigueur, Sony limite sa garantie ou sa responsabilité dans la mesure où les dispositions légales le permettent. Par exemple, certaines législations nationales interdisent l'exclusion ou la limitation de la responsabilité pour les dommages dus à la négligence, la négligence grave, les comportements intentionnels, l'escroquerie et les actes similaires. Toute responsabilité ne pouvant pas être entièrement exclue est limitée à la durée de la présente garantie, à condition que le droit en vigueur le permette. La responsabilité dans le cadre de la présente garantie est limitée, quant à son montant, au prix d'achat du produit. Si le droit en vigueur ne prévoit que des limites de responsabilité plus élevées, ces dernières s'appliquent.

E. Réserve du droit légal des consommateurs

Selon les législations nationales, les consommateurs peuvent avoir des droits légaux concernant la vente de biens de consommation. La présente garantie ne limite ni leurs éventuelles prétentions légales, ni leurs droits contractuels envers le Retail Partner résultant du contrat de vente. Ils peuvent faire valoir ces droits selon leur libre appréciation.

F. Garant

La garantie de votre produit – excepté les produits Sony VAIO & Tablet – vous est accordée et fournie par Sony Europe B.V., Schlieren/Switzerland Branch, Wiesenstrasse 5, 8952 Schlieren.

La garantie des produits Sony VAIO & Tablet vous est accordée et fournie par Sony Belgium, bijkantoor van Sony Europe B.V., The Corporate Village, Da Vincilaan 7 – D1, B-1930 Zaventem - Belgique. Vous pouvez également entrer en contact

avec Sony ou Sony VAIO par le biais du formulaire de contact sur www.sony.ch et du lien Service/Support ainsi qu'aux numéros de téléphone qui y sont indiqués.